
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Paris, le 4 septembre 1991

COMMUNIQUE

La construction statutaire de la fonction publique territoriale a connu une nouvelle étape avec la publication au Journal Officiel ce jour de l'ensemble de la filière des métiers culturels des collectivités locales.

24 décrets fixent désormais les modalités des carrières des fonctionnaires qui travaillent dans ce secteur essentiel de la vie locale.

Conformément à ce qu'il avait annoncé à l'occasion de son intervention devant le Conseil Supérieur de la fonction publique territoriale le 27 juin dernier, Monsieur Jean Pierre SUEUR Secrétaire d'Etat chargé des Collectivités Locales a fait connaître le 30 août à l'ensemble des partenaires sociaux, les propositions du gouvernement pour la construction statutaire de la filière des métiers du sports.

La concertation étant donc bien engagée, sur des textes précis Monsieur Jean Pierre SUEUR considère que cette filière sportive doit pouvoir aboutir rapidement.

Pour ce qui est de la filière médico-sociale, une réunion de concertation a eu lieu, conformément à l'engagement pris par le Secrétaire d'Etat, le 23 juillet dernier. La mise au point technique des propositions concernant cette filière se poursuit activement. Elles devraient pouvoir être soumises prochainement à l'ensemble des partenaires.